



Fédération  
Française du  
Sport Automobile **FFSA**



**50<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL  
SAINT ETIENNE/ FOREZ  
25 et 26 juin 2021**

**Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3  
Championnat Rhône Alpes des rallyes 2021  
Challenges Asa Forez 2021**

Avec le concours de :  
Le Département de la Loire  
La Ville de Saint-Etienne

Et l'aimable participation des communes traversées :  
Dunières - La Versanne - Marlhes - Planfoy – Riotord – St-Bonnet le Froid –  
St-Genest Malifaux – St-Julien-Molhesabate - St-Régis du Coin –  
St-Sauveur en Rue

-----  
**Règlement particulier Sportif**

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

# 50<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 14 juin 2021
Parution du carnet d'itinéraire	sur le site de l'Asa du Forez à partir du mercredi 23 juin 2021
Vérification des documents et des voitures (Signature GT) :	vendredi 25 juin 2021 de 10h00 à 14h00
Parc fermé : après vérifications techniques	vendredi 25 juin 2021 de 10h00 à 14h00 Stade Geoffroy GUICHARD à Saint-Etienne
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	le vendredi 25 juin 2021 à 13h00
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 25 juin 2021 à 16h00 et sur le site : <a href="http://www.asaforez.com">www.asaforez.com</a>
Publication des heures et ordres de départ :	vendredi 25 juin 2021 à 16h00 et sur le site : <a href="http://www.asaforez.com">www.asaforez.com</a>
Publication du classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> étape et heures et ordres de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape samedi 27 juin	vendredi 25 juin 2021 à 23h15 et sur le site : <a href="http://www.asaforez.com">www.asaforez.com</a>
Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire)	vendredi 25 juin 2021 à 14h00 - PC Course
Départ 1 <sup>ère</sup> étape (10e VHC): parking Stade Geoffroy Guichard	vendredi 25 juin 2021 à 17h00
Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape (10e VHC): parking Stade Geoffroy Guichard	vendredi 25 juin 2021 à 19h41
Départ 2 <sup>ème</sup> étape (10e VHC): parking Stade Geoffroy Guichard	samedi 26 juin 2021 à 07h30
Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape : parking Stade Geoffroy Guichard	samedi 26 juin 2021 à 21h01
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier véhicule
Vérifications finales : Garage Renault à St-Etienne	samedi 26 juin 2021 à partir de 21h30
Remise des prix : sur le podium d'arrivée	Stade Geoffroy GUICHARD à St-Etienne

Tableau d'affichage : Parc fermé au parking du Stade Geoffroy GUICHARD

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du **Forez** organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 25 et 26 juin 2021, un rallye national automobile dénommé :

### 50<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE / FOREZ

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : 201 en date du : 30/03/2021 et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : N12 en date du : 23/03/2021

### Comité d'Organisation

Le Président Louis-Jean VILLARD et les membres du Comité Directeur de l'Asa du Forez.

**Secrétariat du Rallye** : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE

Mail : [asa.forez@wanadoo.fr](mailto:asa.forez@wanadoo.fr)

Permanence le lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h - ☎ : 04 77 95 55 55

Accueil téléphonique le vendredi 25 et samedi 26 juin 2021 : 06 59 46 87 75.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)

### OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes :

#### 1.1P. OFFICIELS

Qualité	Nom	Licence	Asa
Présidente Collège des Commissaires Sportifs	Annie MALLET	48794	08-05
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
Secrétaire du Collège	Martine CELLE	196664	05-20
Directeur de course	Daniel BERTHON	1621	05-20
Directeur de course adjoint et resp VHC	Denis MOCELLIN	3310	05-14
Direction de course Rallye 2	Denis MOCELLIN	3310	05-14

Adjoint à la Direction de course au PC ES 1	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Adjoint à la Direction de course au PC ES 2-5-8-11	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint à la Direction de course au PC ES 3-6-9	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Adjoint à la Direction de course au PC ES 4-7-10	Thierry DUPECHER	3564	16-06
Organisateur technique	André PORTE	22007	05-20
Directeur d'épreuve ES n° 1	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué ES n°1	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Directeur d'épreuve ES n° 2	Bruno MUSELLI	2403	05-08
Adjoint délégué ES n° 2	Daniel VERNET	147321	05-08
Directeur d'épreuve ES n° 3-6-9	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué ES n° 3-6-9	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Directeur d'épreuve inter ES n° 3-6-9	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Adjoint délégué inter ES n° 3-6-9	Jean-Christophe LEROY	5492	07-01
Directeur d'épreuve ES n° 4-7-10	Pascal MAGNE	43098	16-14
Adjoint délégué ES n° 4-7-10	Maurice BESSE	2916	16-14
Directeur d'épreuve ES n° 5-8-11	Bruno MUSELLI	2403	05-08
Adjoint délégué ES n° 5-8-11	Daniel VERNET	147321	05-08
Directeur de Course délégué au véhicule tricolore	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Adjoint au véhicule tricolore	Patrice VIRIEUX	2909	05-25
Directeur de Course délégué au véhicule damier	Bernard COUZON	163872	05-20
Adjoint au véhicule damier	Georges BEAL	2910	05-20
Médecin Chef	SAMU 42		
Directeur de Course délégué au véhicule 00	Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000	Bernard CLAVEL	167802	05-20
Commissaire Technique Responsable	Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique	André BOIVIN	3572	16-07
Commissaire Technique	Hervé CANTAT	207953	16-10
Commissaire Technique	Bernard COQUET	1324	05-08
Commissaire Technique	Emeric PASCAL	37568	16-06
responsable C.S. chargé relations concurrents + VH	Michel JUILLARD	12787	16-12
C.S. chargé relations concurrents	Yvette CECILLON	11374	05-20
C.S. chargé relations concurrents	Bruno BIGOURDAN	243696	05-05
Juge de Faits équipe 1	Fernand VERRIERE	6123	05-20
Juge de Faits équipe 1	Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Juge de Faits équipe 2	Sylvette RAFFIER	4242	08-05
Juge de Faits équipe 2	Jean-Louis VERDIER	237168	16-12
Responsable des commissaires	Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable des radios et transmissions	Concept'com		
Classements	LC CHRONO		
DC Responsable des vérifications administratives	Josyane HURARD	1053	05-20
Speaker	Henri BRUYERE	244347	05-20
Véhicule Info Sono	Gilbert MERMET	34846	05-15
Remise des Prix	André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **50<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE/FOREZ**, compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3**, pour le **Championnat** de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes **2021**, et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 25 juin 2021 de 10h00 à 13h45**, chez SIGNATURE GT – 8-10 rue Gustave Delory à Saint-Etienne. Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 25 juin 2021 de 10h15 à 14h00**, chez SIGNATURE GT – 8-10 rue Gustave Delory à Saint-Etienne Après vérifications, mise en parc obligatoire au parking du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

**Garage RENAULT – Rue Claude Odde à St-Etienne.** Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

**1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2021, lors des vérifications techniques.»**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **50<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 14 juin 2021** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **140** (cent quarante) voitures maximum, y compris les voitures V.H.C.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 €**  
**530 €** pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.  
**500 €** pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1090 €**

Le système de chronométrage impliquera l'installation d'un transpondeur dans le véhicule. Il sera remis lors des vérifications administratives. Une caution de 100 € vous sera demandée par chèque uniquement à l'ordre d'LC CHRONO (pas d'espèces, ni dépôt de carte d'identité). Merci de votre collaboration.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### 3.3.1 ORDRE DE DEPART

Pour la 1<sup>ère</sup> étape, l'ordre des départs du rallye est donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

**Un reclassement sera effectué à l'issue de la dernière ES courue de la 1<sup>ère</sup> étape (conforme à l'article 9.5 du Règlement Standard rallyes FFSA)**

Horaire d'affichage du reclassement : après la dernière voiture rentrée au parc.

L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant:

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité A)

Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5RC2, Rally 2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, A7K, RC3, R4, RC4, R3, A8, N4, F214, A6K, RC5, R2, R2J, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R1, N2, F212, N2 série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les véhicules ouvriers (0, 00, 000) et les V.I.P, l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire. Le stationnement des remorques y est interdit.**

La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 30 kms/h, une surveillance sera effectuée. Les parcs d'assistance sont destinés à cette seule utilisation, ne sont autorisés à y pénétrer uniquement les équipages et les équipes d'assistance. Toute opération commerciale ou promotionnelle y est interdite, sauf accord préalable avec l'organisateur.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle du véhicule.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 45 m<sup>2</sup> environ. Attention tout piquetage sauvage est interdit.

**4.3.2.3P.** Limitation de changements de pièces : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1.P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

**Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **50e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, représente un parcours de 486,45 km.

Il est divisé en **1 étape** et **3 sections**.

Il comporte **11 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **137,50 km**.

Les épreuves spéciales sont :

#### **Vendredi 25 juin :**

<b>E.S. N°1 :</b>	<b>JOUBERT-MARLHES</b>	<b>7,100 km</b>	<b>à parcourir 1 fois</b>
<b>E.S. N°2 :</b>	<b>ST SAUVEUR EN RUE / COL DE LA REPUBLIQUE</b>	<b>10,550km</b>	<b>à parcourir 1 fois</b>

#### **Samedi 26 juin :**

<b>E.S. N°3-6-9 :</b>	<b>RIOTORD / ST BONNET LE FROID</b>	<b>20,000km</b>	<b>à parcourir 3 fois</b>
<b>E.S. N° 4-7-10 :</b>	<b>ST JULIEN / LES MAZEAUX</b>	<b>9,400km</b>	<b>à parcourir 3 fois</b>
<b>E.S. N°5-8-11 :</b>	<b>ST SAUVEUR EN RUE / COL DE LA REPUBLIQUE</b>	<b>10,550km</b>	<b>à parcourir 3 fois</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2P. RECONNAISSANCES

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le: **Samedi 19 juin de 9h00 à 17h00, dimanche 20 juin de 9h00 à 13h00 et vendredi 25 juin de 8h00 à 11h30**

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

Le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 23 juin 2021. Des dérogations pour les reconnaissances pourront être accordées pour des cas très exceptionnels et en quantité limitée.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- 7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaires de route : Chasuble orange avec Fonction
  - Chefs de poste : Chasuble orange avec Fonction

**7.2.12P.** Les organisateurs pourront prévoir à l'arrivée du rallye le reclassement des premiers du classement général afin que ces derniers se présentent dans l'ordre du classement au podium d'arrivée.

### 7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA

#### Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

Directeur de Course : Denis MOCCELIN (Lic n° 3310/ 05-14)

Commissaire technique : Bernard COQUET (Lic n° 1324 / 05-08)

### 7.5P. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

#### 7.5.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde (1/10<sup>ème</sup>)

**7.5.17.3.** Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des véhicules accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et au **règlement de la Coupe de France 2021.**

## ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL	- de 100 partants	à partir de 100 partants
Premier	500 €	640 €
Deuxième	360 €	500 €
Troisième	250 €	300 €
Féminin	250 €	250 €

CLASSE (x 32)		
Premier	De 1 à 4 partants	250 €
	A partir de 5 partants	500 €
Deuxième	A partir de 6 partants	240 €
Troisième	A partir de 9 partants	120 €
Quatrième	A partir de 12 partants	60 €

### Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe au tiers du nombre des partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables. Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route. La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8ème pour les classes très chargées.

La remise des prix se déroulera le **Samedi 26 juin 2021 au podium d'arrivée, parking du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne à partir de 21h01.**

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)